

## Compte rendu de la séance du 07 février 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Jean-Pierre GAYDA

### Ordre du jour:

- 1/ Immeuble Bresse - Procédure de déclaration d'Etat d'Abandon
- 2/ Communauté de communes du Limouxin - Pacte Financier et Fiscal 2018-2020
- 3/ Affaires financière - Décision Modificative
- 4/ Création d'un dispositif d'assainissement non-collectif - maison du pont- cession de voirie
- 5/ Questions diverses

Le procès verbal de la séance du 6 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

### Délibérations du conseil:

#### AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'ABANDON MANIFESTE DE L'IMMEUBLE SISE RUE LAMOUREOUS ( D 2019 001)

VU L'article L.2243-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire, lorsque des immeubles, parties d'immeubles, installations ou terrains sans occupant à titre habituel ne sont manifestement pas entretenus, d'engager à la demande du conseil municipal une procédure de déclaration d'abandon manifeste du bien en cause

VU L'état de dégradation de l'immeuble sise Rue Lamouroux, cadastré section B n° 283, 284 et 285

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste pour les parcelles concernées.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents**

AUTORISE Mme le Maire à engager la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste pour l'immeuble, sise Rue Lamouroux, cadastré section B N° 283, 284 et 285.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIMOUXIN - PACTE FINANCIER ET FISCAL 2018-2020 ( D 2019 002)

La baisse des dotations de l'État aux collectivités et le moindre dynamisme économique qui va jouer tant sur l'évolution des assiettes fiscales que sur la capacité contributive des ménages conduit

communes et communautés à aborder la question de la répartition des ressources et des charges au sein de l'espace communautaire.

Ces perspectives imposent une relecture des accords financiers passés, afin d'accentuer la caractère péréquater.

Les fusions successives redessinent les règles du jeu au sein de l'ensemble intercommunal.

Ces nouveaux enjeux motivent l'élaboration d'un pacte dépassant les accords financiers initiaux (fonds de concours, politique de péréquation au travers du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ...) et orientent vers une logique qui privilégie l'intégration. Il s'agit désormais de miser sur une stratégie plus collective.

La réflexion autour du pacte financier peut alors conduire à proposer une relecture de l'offre de services communautaires, à mieux cibler les interventions publiques, à en revoir l'organisation et le financement (qui fait quoi et qui est le mieux placé pour le faire ?) en vue d'optimiser les moyens. Cette démarche place le pacte financier au cœur de la gouvernance territoriale: il sort du domaine strictement financier pour devenir un outil de mise en œuvre d'un projet politique pour le territoire.

Ainsi, après un état des lieux fiscal et financier du territoire, et afin d'assurer de manière plus lisible et cohérente le financement du projet de territoire et des dispositifs contractuels existants, il est proposé de se doter d'un pacte financier et fiscal décliné en six objectifs partagés pouvant s'appuyer sur différents leviers:

1. Maîtriser et préserver la santé financière du territoire
2. Renforcer la péréquation et la solidarité au sein du bloc communal
3. Renforcer l'équité et l'intégration fiscale du territoire
4. Soutenir l'investissement des communes en lien avec le projet de territoire
5. Mettre en cohérence l'exercice des compétences avec leur financement

Le conseil communautaire a adopté le Pacte Financier et Fiscal 2018-2020 lors de sa séance du 11 décembre 2018.

Il appartient désormais au conseil municipal de se prononcer

**Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal:**

**APPROUVE** le Pacte Financier et Fiscal régissant les relations entre la commune et la Communauté de communes du Limouxin

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

### VIREMENT DE CREDITS - BUDGET PRINCIPAL M14 -DECISION MODIFICATIVE ( D 2019 003)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal M14 de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter un virement de crédits et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6218	Autre personnel extérieur	23500.00	
6541	Créances admises en non-valeur	-1400.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	-3500.00	
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	-20000.00	
73928	Autres prél. pour revers. de fiscalité	1400.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses de fonctionnement le virement de crédit, sur budget principal M14, comme indiqué ci-dessus.**

Fait et délibéré à ALET LES BAINS, les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le point n°4 concernant la création d'un dispositif non-collectif - maison du pont - cession de voirie a été retiré de l'ordre du jour pour manque d'information du conseil de la commune.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Ghislaine TAFFOREAU** : informe que suite à une rumeur concernant la vente de la gare, elle a pris des renseignements auprès des service concernés qui l'ont informé que la gare n'était pas en vente actuellement mais que la commune pouvait quand même déposer un dossier et que dans tous les cas la commune était prioritaire si la décision de la vente de la gare devenait effective.

**Ghislaine TAFFOREAU**: rappelle aux élus qu'un cahier de doléances est disponible dans le hall de la Mairie aux heures d'ouverture au public et que si des membres de la population souhaitent mettre en place un débat, la commune mettra à leurs dispositions la salle des fêtes.

**Jean-Pierre GAYDA** : l'entreprise GARRIGUES est venue mettre en marche la chaudière de l'ancien local de la poste.

**Jean-Denis ALANDRY** : informe que la nouvelle cantine ne pourra se faire dans les locaux de l'ancienne poste à cause des normes de sécurité inondation, mais que cette salle sera mise à disposition des couturières qui occupent actuellement le 1er étage du Point accueil de l'abbaye. Le premier étage du point accueil de l'abbaye pourrait de ce fait servir de stockage des produits de la boutique

La création de la cantine dans une partie de l'établissement thermal est à l'étude.

**Jean-Pierre GAYDA** : informe que les jeux d'enfants du parc de l'Etablissement Thermal sont actuellement fermés au public suite au risque causés par le mur qui menace de s'écrouler.

Jean-Denis ALANDRY : informe l'assemblée qu'il a été demandé un devis à une entreprise pour la réfection de la voirie rue de Cadène

Ghislaine TAFFOREAU : a assisté à une réunion à Couiza concernant la prise de compétence de l'eau par la Communauté de Communes du Limouxin à partir de 2020 et avant 2026.

Ghislaine TAFFOREAU : informe l'assemblée qu'elle a assisté à un repas destiné aux femmes Maires organisé par Madame la Sous -Préfète de Limoux.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h14.

Le Maire  
Ghislaine TAFFOREAU